

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°13-26

MANDATANT L'ANFA POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'OFFRE DE CERTIFICATIONS RELATIVES AUX MÉTIERS DU CYCLE AU REGARD DES CONCLUSIONS DE L'EDEC CYCLES

Les organisations soussignées,

Vu la signature en date du 12 avril 2023 d'un accord d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour les métiers du cycle entre l'État et l'OPCO Mobilités, ayant pour objectifs de mesurer l'impact des nouveaux usages et des nouvelles technologies sur les compétences des entreprises du secteur du commerce et de la réparation du cycle et de doter la branche des Services de l'Automobile d'un puissant levier pour répondre à la diversification des compétences dans la filière,

Vu les différentes actions et études engagées dans le cadre de l'EDEC Cycles entre 2023 et 2025, portant notamment sur les pratiques et les évolutions des usages de la mobilité, sur la création d'un socle statistique, sur les conditions d'attractivité et de fidélisation réussies ou encore sur les évolutions technologiques,

Vu les résultats et recommandations formulées à l'issue de l'EDEC Cycles visant à maintenir et développer l'emploi et les compétences dans la branche des Services de l'Automobile, au regard des nouveaux besoins et enjeux identifiés pour les métiers du cycle et des mutations rapides de ces derniers (évolutions technologiques, électrification des cycles, maîtrise des flux de données, durabilité, gestion de la relation client et prise en compte des nouveaux modes de consommation),

Vu les statuts en vigueur de l'ANFA,

Vu la demande formulée par MOBILANS lors de la Commission Paritaire Nationale du 21 mai 2026, tendant à la mise en place d'un plan d'actions en matière d'offre de certifications relatives aux métiers du cycle à l'aune des recommandations formulées à l'issue de l'EDEC Cycles,

Considérant la nécessité pour la Branche d'être et de demeurer un acteur incontournable des métiers du cycle, au regard des enjeux des nouvelles mobilités, des transitions écologique et énergétique, de la prévention et de la sécurité routière, offrant de ce fait des opportunités de croissance et d'activités économiques pour les acteurs du cycle,

Considérant le champ d'application de la branche des Services de l'Automobile et la place des métiers du cycle dans ce cadre et la structuration de la filière en matière de qualifications et de certifications dédiées aux métiers du cycle, à travers la mise en œuvre de certifications professionnelles spécifiques et adaptées aux besoins des entreprises,

Considérant la volonté constante des partenaires sociaux de promouvoir les dispositifs de branche, en créant et développant des politiques de formation fortes, attractives de qualité et innovantes pour répondre aux besoins des professionnels de la Branche et adapter l'offre de formations à l'ensemble des acteurs économiques en maîtrisant le nombre de certificateurs pour les formations du cycle ;

Conviennent ce qui suit :

Article 1 – Mandatement de l'ANFA pour la mise en place d'un plan d'action en matière d'offre de certifications de la Branche pour les métiers du cycle

Au regard des enjeux identifiés et des recommandations de l'EDEC Cycles, les organisations soussignées mandatent l'ANFA pour mettre en place, avec l'ensemble des acteurs concernés (OPCO Mobilités, INCM, MOBILIANS), un plan d'action visant à enrichir l'offre de certifications de la Branche pour les métiers du cycle par le développement notamment de certifications complémentaires à celles existantes.

Article 2 – Suivi et information de la Commission Paritaire Nationale

Les organisations soussignées demandent à l'ANFA d'assurer une information régulière auprès de la Commission Paritaire Nationale sur l'avancée des travaux et de procéder en tout état de cause à la présentation du plan d'action susvisé au plus tard lors de la Commission Paritaire Nationale du 10 décembre 2026.

Fait à Meudon, le 4 juin 2026.

Organisations professionnelles

MOBILIANS

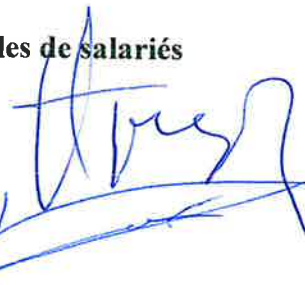


FNA



UN


Organisations syndicales de salariés

CFTC 

CFE-CC 

FGM (FDT)

FO Métiers 

FTM CGT 